

s'ils pouvaient arranger les choses et se faire illusion à eux-mêmes jusqu'à croire que tout va bien, que ces déficits vont disparaître; ou bien s'ils pouvaient nous laisser un rayon d'espérance en disant qu'ils n'achèteront pas le Grand-Tronc et qu'ils laisseront la loi suivre son cours. Mais non, je crains de ne rencontrer que le silence et, en dépit de toutes mes provocations, je n'obtiendrai aucune réponse—à moins qu'accidentellement mon honorable ami de King-et-d'Albert ne vienne à mon secours et ne prenne la défense du gouvernement. Ce matin, il n'a pas toujours parlé en faveur du gouvernement, peut-être ce soir fera-t-il la paix avec ses amis en disant un bon mot. Revenant au projet Shaughnessy, j'ai oublié de dire que ce projet, en vertu duquel le Pacifique-Canadien aurait reçu des dividendes *in secula seclorum*,—jusqu'à la fin des siècles—serait une très bonne chose, une chose réconfortante; mais certains directeurs du Pacifique-Canadien doivent caresser l'idée qu'en raison de la désorganisation de la main-d'œuvre—désorganisation qui s'étend d'une extrémité à l'autre du pays et qui est due à la nationalisation—il leur sera de plus en plus difficile d'obtenir, sur leur chemin de fer, une bonne journée de travail en retour d'un salaire raisonnable. Lord Shaughnessy pensa qu'en exposant ces faits devant le public, il y avait une bonne chance que le Gouvernement morde à l'amorce et dise: "Très bien, vous pouvez prendre nos chemins de fer et les administrer; vous pouvez encourir des déficits; mais votre propre chemin de fer, le Pacifique-Canadien, aura toujours les mêmes dividendes qu'il a aujourd'hui". Cela aurait été très consolant, et je suis sûr que les actions du Pacifique-Canadien auraient monté quelque peu, mais pas autant peut-être qu'au temps où Laurier était au pouvoir.

Les honorables messieurs doivent se souvenir que quand sir Wilfrid Laurier arriva au pouvoir, le Pacifique-Canadien, qui est le baromètre financier de ce pays, était coté bien bas; mais dès que la bonne étoile de Laurier commença à luire sur le Canada, les actions du Pacifique-Canadien commencèrent à monter avec l'étoile, et elles montèrent jusqu'à 150, 175, 200 et même jusqu'à 280 ou 300, si je ne me trompe; mais dès que mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre arrivèrent au pouvoir, les actions du Pacifique-Canadien commencèrent à dégringoler comme tout le reste d'ailleurs; l'immigration en ce pays fut interrompue. Lorsqu'il y eut chan-

L'hon. M. CASGRAIN.

gement de gouvernement, et que sir Wilfrid Laurier prit les rênes du pouvoir, les immigrants arrivèrent au Canada à raison de mille ou plus par semaine; mais aussitôt que les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre dirigèrent la barque du gouvernement, l'immigration prit fin, la population fut stationnaire et les actions du Pacifique-Canadien commencèrent à tomber jusqu'au point où elles sont aujourd'hui. En conséquence, le projet de lord Shaughnessy fut enterré et le bon vieux dicton se réalisa, à savoir que le juste meurt jeune. Le projet pouvait avoir du bon; il en avait certainement pour le Pacifique-Canadien; il aurait pu au moins être étudié; mais, étant bon, il était condamné à mourir en son germe. Cela me rappelle les vers que nous apprenions par cœur au bon vieux séminaire de Québec, vers tirés de Malherbe écrivant à Duperrier à l'occasion de la mort de sa fille:

Mais elle était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose elle vécut ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

TROISIEME LECTURE

L'honorable sir JAMES LOUGHEED propose la troisième lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelques instants plus tard, le Sénat reprend sa séance.

PROROGATION DU PARLEMENT

Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi amendant la loi de la convention des oiseaux migrateurs.

Loi modifiant la loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.